

Déploiement local du plan de formation Valeurs de la République et laïcité : l'émergence d'un réseau d'acteurs-relais de la pédagogie de la laïcité

Synthèse

novembre 2017

Initié en début d'année 2016, le déploiement du plan national de formation *Valeurs de la République et laïcité* s'est concrétisé par l'habilitation de 240 formateurs de formateurs au niveau national et plus de 1800 formateurs au niveau régional. L'objectif initial de 10 000 acteurs de terrains formés a été dépassé dès le premier semestre 2017, l'ambition étant désormais de former 25 000 personnes d'ici fin 2017.

Des formations en réponse aux besoins des acteurs de terrain

Ce plan est un engagement fort des trois Comités interministériels égalité et citoyenneté de 2015 et 2016, qui comptent plusieurs mesures pour « Faire vivre la laïcité au quotidien ». A la suite des attentats de janvier 2015, nombre de remontées de terrain, relayées par les réseaux professionnels comme par les représentants des services déconcentrés de l'Etat, ont montré à la fois un certain découragement des intervenants sociaux et éducatifs, leur grand isolement et une difficulté à répondre aux situations de plus en plus complexes qu'ils rencontrent : revendications religieuses, prosélytisme, théorie du complot, discriminations... En réponse à cette demande d'accompagnement, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a, alors, été mandaté par le Premier ministre pour concevoir et déployer un plan national de formation à la laïcité destiné aux acteurs de terrain de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports¹. L'ambition de ce plan est, in fine, d'adresser à tous les publics, aux jeunes en particulier, un discours clair et sans équivoque sur la laïcité et les valeurs de la République qu'elle fait vivre.

¹ Voir Laïcité : un plan national pour former les acteurs de terrain, En bref n°19, juin 2016, CGET www.cget.gouv.fr/ressources/publications/en-bref-19-laicite-un-plan-national-pour-former-les-acteurs-de-terrain

Un kit pédagogique unique comme support de formation

Pour s'assurer tant du niveau d'expertise que de la cohérence des messages diffusés dans le cadre de ces formations, un kit pédagogique unique a été élaboré par un groupe de travail partenarial piloté par le CGET, réunissant différents ministères² ainsi que l'Observatoire de la laïcité, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Union sociale pour l'habitat. Ce kit repose sur une approche pragmatique. A partir d'un cadrage historique et juridique, l'application du principe de laïcité est abordée au moyen de différents cas pratiques adaptés aux situations professionnelles des participants. Les formateurs disposent ainsi d'un outil « clé en mains », comprenant les contenus, les modalités d'animation pédagogique et les supports leur permettant d'animer une formation de deux jours (un tronc commun d'une journée et demie et un module de spécialisation d'une demi-journée adapté au profil des participants).

L'objectif de la formation est de permettre aux professionnels et aux bénévoles :

- d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse ;
- d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations.

Des retours particulièrement positifs au plan pédagogique

Sur les 4 500 premières réponses au questionnaire d'évaluation en ligne renseignés par les participants aux formations, 99 % (dont 76% « tout à fait ») déclarent avoir compris ce qu'est la laïcité ; 98 % (dont 66% « tout à fait ») déclarent avoir compris comment s'applique la loi dans leur activité professionnelle et 98 % estiment que cette formation sera utile dans leur activité professionnelle. Sur ce sujet sensible, objet de polémiques et de crispations, les participants ont, en outre, apprécié à plus de 98% (dont 77% « tout à fait ») la qualité des échanges.

Ces excellents taux de satisfaction associés à l'augmentation des demandes d'inscription confirment en premier lieu le besoin de clarification du principe de laïcité pour une très grande majorité des professionnels, quel que soit leur statut ou leur champ d'intervention. De manière générale, la mise en place de cette offre de formation suscite, sur les territoires, l'émergence d'une demande forte de nombreux acteurs, bien au-delà du périmètre initial de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports. Les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de l'éducation nationale notamment expriment également le besoin de bénéficier de ce type de formation.

² Ministère de la Fonction publique, ministère de l'Intérieur, ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère des Affaires sociales et de la Santé.

La structuration d'un réseau de formateurs aux profils diversifiés

Pour compléter ces premiers éléments d'évaluation, le CGET a entrepris au premier semestre 2017, une démarche de capitalisation dans 4 régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France, Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté), en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat dans ces régions et les parties prenantes du déploiement du plan.

En ce qui concerne les formateurs, le choix de s'appuyer pour le déploiement du plan sur des personnes issues des différents réseaux d'acteurs ciblés comme publics des formations explique la diversité et la richesse de leurs profils. Pour autant, trois types ont pu être dégagés :

- de nombreux cadres l'éducation populaire (animateurs à Léo Lagrange, aux Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active...) d'abord, portant plutôt un regard critique sur le kit, en premier lieu sur le plan pédagogique, et apportant des idées qui peuvent participer à l'amélioration du kit et de ses méthodes ;
- un grand nombre d'acteurs de terrain des domaines ville, jeunesse et sport (Maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, adultes-relais médiateurs, agents publics de Directions départementales de la cohésion sociale, de Centres régionaux d'information à la jeunesse...) ensuite, ayant tendance à respecter très strictement le kit, surtout les parties historico-juridiques avec lesquelles ils sont moins à l'aise, et qui mettent l'accent sur l'analyse de cas pratiques ;
- enfin, des personnes dont le métier est assez distancié des questions en lien avec le principe de laïcité, qui se sont portés volontaires par intérêt personnel, mais qui travaillent dans la formation. Ils peuvent être en difficulté dans la prise en main du kit.

La posture pédagogique des formateurs dépend de leur contexte d'intervention, de leur approche du terrain, et des questionnements que leur pose le principe de laïcité. Deux idéaux-types complémentaires se dessinent : d'un côté une approche extensive, ou « combative » de la laïcité, de l'autre une approche très libérale et plus souple de l'application du principe, mettant en avant le « bien vivre ensemble ». Chacun des formateurs se situe bien entendu quelque part entre ces deux approches, et l'animation du réseau de formateurs permet d'outiller collectivement les formateurs et de les faire progresser vers une approche plus complexe et réflexive de leur rôle.

Malgré ces disparités constatées, un réseau de formateurs se structure, quelle que soit sa modalité d'animation. Ces formateurs diffusent à leur tour auprès d'autres acteurs du territoire. La laïcité devient ainsi un sujet transversal à de nombreux services et corps de métier.

L'évolution positive de la perception de la laïcité par les professionnels

C'est sûrement dans le panel d'acteurs formés et dans leurs modes de mobilisation que les situations régionales diffèrent le plus. En effet, les pilotes du plan ne conventionnent pas avec les mêmes acteurs. La mobilisation des acteurs de terrain n'a cependant pas été aussi aisée qu'il était envisageable. En effet, la formation, bien que gratuite au niveau local, ne suffit pas à attirer les stagiaires. Elle reste non obligatoire et non certifiante. Par ailleurs, des difficultés subsistent dans la mobilisation des acteurs sportifs, qui ne se sentent pas toujours concernés par la formation.

Les besoins exprimés au départ par les stagiaires s'amalgament avec des besoins en matière de prévention et de repérage des processus de radicalisation. Une certaine méfiance vis-à-vis du principe de laïcité, que de nombreux stagiaires considèrent comme un concept utilisé pour nuire aux religions, en premier lieu à l'islam, peut aussi prévaloir.

Cependant, au terme de la formation, ils aboutissent généralement à une vision commune de ce principe. Les stagiaires savent ainsi faire la différence entre ce que dit la loi, ce que disent les médias, leur opinion, et ils ont une idée de la posture à adopter avec les usagers et habitants. La satisfaction générale des stagiaires relève d'un sentiment partagé d'être mieux outillés dans leurs pratiques professionnelles, quelles qu'elles soient.

Par ailleurs, les directions régionales (départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS) ont bien souvent fait le choix d'élargir les publics auprès desquels la formation était déployée pour répondre aux sollicitations d'agents de la fonction publique territoriale, de l'Education nationale, de la fonction publique hospitalière ou encore d'autres services déconcentrés de l'Etat (directions régionales des affaires culturelles, services préfectoraux...). La diversité des publics est majoritairement perçue très positivement, comme un facteur de dynamisme et d'intérêt supplémentaire. Globalement, la plupart des personnes rencontrées défendent un élargissement horizontal à de nouveaux publics dans d'autres champs d'intervention, mais aussi vertical, en direction des encadrants et supérieurs hiérarchiques qui sont responsables de l'application du principe de laïcité dans leur service.

* * *

Les principaux enseignements de cette démarche de capitalisation sont de deux ordres :

- d'une part, le modèle de déploiement des formations s'avère pertinent car il permet la constitution dans les territoires d'un réseau d'acteurs aux profils diversifiés, en capacité de transmettre des messages communs sur la laïcité ;
- d'autre part, il apparaît nécessaire de mieux articuler les référentiels de formation qui relèvent de la pédagogie de la laïcité, de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre les discriminations.

En savoir plus

S'inscrire à une formation

Pour tout renseignement sur les formations proposées dans votre région, vous pouvez vous adresser à :

- la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (pour les associations et services de l'État) ;
- la délégation régionale du CNFPT (pour les agents de la fonction publique territoriale).

Se renseigner sur le plan

Vous pouvez contacter le CGET à l'adresse suivante : formation.laicite@cget.gouv.fr



Premier ministre
COMMISSARIAT
GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

